



PICARDIE NATURE

Dossier de demande de dérogation pour le transport de cadavres échoués de 6 espèces d'oiseaux marins sur la côte picarde

Pour la période 2022 – 2026

(déposé le 15 février 2022)



Picardie Nature est une association d'étude et de protection de la nature de type loi 1901. Elle a été **créée en 1970** à l'initiative de citoyens décidés à œuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage) et plus largement pour la préservation de notre environnement en Picardie. L'association inscrit résolument son action dans la **défense de l'intérêt général au profit des générations actuelles et futures**. Elle est membre de France Nature Environnement et agréée par les Ministères de l'Écologie et du Développement durable et de l'Éducation Nationale.

Très axée sur la conduite d'activités naturalistes lors de sa création (notamment avifaune), Picardie Nature est devenue au fil des années une structure réputée au niveau régional auprès des administrations et des collectivités publiques. Ses membres actifs salariés et bénévoles connaissent bien l'écologie de la plupart des espèces faunistiques. De plus, elle sait prendre toutes les précautions qui s'imposent afin d'éviter la destruction accidentelle d'individus. Avec l'expérience acquise datant de 50 ans, elle sait utiliser les méthodes d'inventaires les plus adaptées aux différents contextes.

Au cours de ses 50 ans d'existence, la mobilisation citoyenne s'est renforcée et articulée en plusieurs missions :

Mission études faune

Cette mission « observatoire » réalise des études, des recherches et des enquêtes sur la faune sauvage. Elle s'appuie sur des naturalistes bénévoles et professionnels, organisés en réseaux de spécialistes (oiseaux, chauves-souris, libellules...), qui étudient ces groupes d'animaux protégés sur l'ensemble de la Picardie.

L'objectif est de mieux connaître pour mieux protéger.

Ces observations de terrain permettent de rassembler des informations sur les espèces animales : répartition géographique, effectifs, comportements, habitats, évolution des populations...

Toutes ces données aboutissent à la rédaction de documents (atlas de répartition, publications scientifiques, listes d'espèces menacées...) qui permettent d'influer sur les politiques de protection de la nature, et d'intervenir en faveur des espaces naturels et des espèces sauvages comme :

- les oiseaux
- les mammifères marins
- les mammifères terrestres
- les chauves-souris (chiroptères)
- les amphibiens et reptiles
- les libellules et demoiselles (odonates)
- les punaise (hétéroptères)
- les criquets, sauterelles...(orthoptères)
- les mollusques
- les papillons
- les coccinelles
- les araignées
- les syrphes
- les abeilles sauvages

Mission protection faune

Cette mission mène des actions préventives en faveur de la conservation d'espèces particulières comme :

Les phoques

à travers un programme d'étude et de protection

Les busards

à travers des prospections en zones cultivées et la protection des nichées (médiation avec les agriculteurs et mise en place de carrés non moissonnés autour des nids)

Les amphibiens

à travers l'installation de dispositifs temporaires ou permanents de passage à amphibiens

Les chauves-souris

en dispensant des conseils auprès des particuliers qui découvrent la présence de chauves-souris dans leur habitation.

Mission découverte nature

L'objectif de cette mission est de transmettre les savoirs et compétences, acquis par l'association au fil des années, au grand public et aux scolaires pour la connaissance et la protection de la biodiversité.

Pour ce faire, des sorties, des ateliers, des chantiers, des formations et des stages sont proposés dans un calendrier semestriel. L'ensemble de ces manifestations est gratuite pour le grand public. Des animations, à la demande des groupes (scolaires, associations, groupes de randonneurs...), sont également réalisables sur devis.

La présente demande concerne un suivi de mortalité du Guillemot de Troil et du Fulmar boréal sur le littoral picard dans le cadre d'une convention entre Picardie Nature et l'Office Français de la Biodiversité.

Cette demande de dérogation est formulée pour les cinq années à venir dans les conditions explicitées ci-après. Elle porte uniquement sur ces deux espèces qui rappelons-le, relèvent d'une compétence ministérielle.

Cerfa N° 11629*02

DEMANDE DE DEROGATION POUR LE TRANSPORT DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et Prénom : THIERY Patrick

Adresse : 233 rue Éloi Morel

Commune : AMIENS

Code postal : 80 000

Nature des activités : Étudier et protéger la faune de Picardie, sensibiliser le public, intervenir auprès des décideurs

Qualification : Président de l'association Picardie Nature

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

La présente demande concerne le Guillemot de Troïl (*Uria aalge*), le Pingouin torda (*Alca torda*), le Macareux moine (*Fratercula arctica*), le Fou de bassan (*Morus bassanus*), la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*) et le Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*) présents en Picardie dont la capture, l'enlèvement ou la perturbation intentionnelle sont interdits. Étant donné la nature des opérations prévues (ramassages oiseaux morts), il n'est pas possible de déterminer le nombre d'individus de chaque espèce qui sera concerné.

- **Statut patrimonial du Guillemot de Troïl en Picardie :**

- Rareté : NE (Non Évaluée)
- Menace : NA (Non Applicable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

Cette espèce pélagique est essentiellement observée sur nos côtes de novembre à février, notamment à travers les échouages fréquents d'individus morts. Les résultats des ramassages réalisés par l'association depuis les années 1970, témoignent ainsi de plusieurs centaines de cadavres découverts certaines années, comme 678 en 1981, 502 en 1991 ou encore 309 en 1999.

- **Statut patrimonial du Pingouin torda en Picardie :**

- Rareté : NE (Non Évaluée)
- Menace : NA (Non Applicable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

Cette espèce s'observe au large des côtes picardes lors de ses migrations, en octobre-novembre et en février. Les résultats des 7 dernières années de ramassages réalisés par l'association, montrent un maximum de 39 cadavres découverts durant l'hiver 2018/2019.

- **Statut patrimonial du Macareux moine en Picardie :**

- Rareté : NE (Non Évaluée)
- Menace : NA (Non Applicable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

Cette espèce pélagique est occasionnellement observée sur la côte picarde. Des individus isolés sont parfois retrouvés échoués durant les mois de décembre à février. Depuis les 7 dernières années de recherches d'oiseaux morts sur le littoral, trois cadavres de cette espèce ont été retrouvés en 2014, 2016 et 2019.

- **Statut patrimonial du Fou de bassan en Picardie :**

- Rareté : NE (Non Évaluée)
- Menace : NA (Non Applicable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

Cette espèce passe la plupart de son temps en haute mer, s'observant toute l'année au large des côtes picardes. Elle niche en colonies sur des îles de l'océan Atlantique. Les résultats des suivis d'oiseaux échoués réalisés depuis 2014 sur la côte picarde, montrent un maximum de 56 cadavres découverts en 2017

- **Statut patrimonial du Mouette tridactyle en Picardie :**

- Rareté : NE (Non Évaluée)
- Menace : NA (Non Applicable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

Cette espèce se reproduit sur le pourtour de l'Atlantique, notamment en Seine-Maritime et dans le Nord-Pas-de-Calais. En Picardie, elle s'observe en migration, principalement de novembre à décembre et de janvier à avril. Les résultats des ramassages réalisés par l'association depuis 2014, montrent un maximum de 22 cadavres repérés en 2019.

- **Statut patrimonial du Fulmar boréal en Picardie :**

- Rareté : TR (Très Rare)
- Menace : VU (Vulnérable)
- Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés

En Picardie, cette espèce est connue pour nicher sur les falaises entre Mers-les-Bains et Ault-Onival, avec environs 65 couples nicheurs dénombrés entre 2018 et 2020. Des cadavres échoués sont parfois repérés en hivers, généralement à l'unité, mais parfois en nombre comme par exemple 12 individus en 1984.

C. FINALITE DU TRANSPORT

La demande de dérogation est effectuée dans l'intérêt de la faune sauvage, pour sa protection et à des fins d'amélioration des connaissances et d'éducation.

La présente demande de dérogation pour le transport de cadavres des six espèces mentionnées, s'inscrit dans le cadre d'une étude confiée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) à Picardie-Nature.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Tableau de bord des Aires Marines Protégées, l'Antenne Manche Mer du Nord de l'OFB a pour objectif la création d'un « observatoire oiseaux marins » pour la sous région marine Manche Mer du Nord. Cet observatoire a pour objectif de mettre en place des suivis pertinents et cohérents à l'échelle de la sous région marine permettant ainsi d'avoir des indicateurs et leurs métriques pour mesurer l'état de conservation des espèces et des habitats (oiseaux intégrateurs) en milieu marin à différentes échelles (site, région, national, international). Cela devra permettre de mutualiser les moyens à mettre en œuvre, de répondre aux objectifs de la Directive oiseaux, de la convention OSPAR et de la DCSMM. Cet observatoire devra associer à la fois les ONG, les gestionnaires, l'Etat, les établissements publics et les autres organisations concernées par cette problématique de conservation du milieu marin.

L'étude EcoQO (Ecological Quality Objectives) fulmars et guillemots confiée à Picardie Nature à pour objectif :

- l'évaluation de l'impact de la pollution en macro-déchets sur les oiseaux, indicateurs de la pollution en particules plastiques des milieux marins et côtiers ; Indicateur pouvant être utilisé dans le cadre de la DCSMM D10 : **Réduire la production de déchets** (macro déchets) ;
- l'évaluation de l'impact de la pollution en hydrocarbures sur les oiseaux, indicateur de la

pollution en hydrocarbures des milieux marins et côtiers. Indicateur pouvant être utilisé dans le cadre de la DCSMM D8 : **réduire les apports continentaux de contaminants d'origine industrielle...** (Contaminants) ;

Les EcoQO (Ecological Quality Objectives) fulmars et guillemots sont considérés, au niveau européen (Conventions OSPAR), comme atteints lorsque moins de 10 % des fulmars trouvés morts présentent des particules de plastiques dans leur estomac et lorsque moins de 10 % des guillemots échoués présentent des traces d'hydrocarbures.

L'étude a intégré récemment 4 nouvelles espèces, le Pingouin torda, le Macareux moine, le Fou de bassan et la Mouette tridactyle. Ces espèces complémentaires doivent servir d'indicateur pour consolider les résultats sur la contamination des oiseaux marins aux hydrocarbures et sur les prises accidentelles liées à l'activité de pêche en mer.

Les cadavres des 6 espèces concernées seront collectés et stockés dans un congélateur dans les locaux de Picardie Nature. Ils seront ensuite acheminés vers le Laboratoire Départemental d'Analyses du Pas-de-Calais, où ils feront l'objet d'opérations de morphométrie et de dissection dans un local dédié à ces manipulations, intégrant les règles d'hygiène nécessaires. Ces transports et opérations auront lieu sept fois au cours de la saison hivernale, plus en cas d'échouages massifs, moins en cas d'échouages limités. Cette veille intègre une réactivité de la structure : si des échouages d'oiseaux marins sont signalés, Picardie Nature pourra mobiliser son personnel et ses bénévoles pour la collecte de cadavres des 6 espèces visées.

Le nombre de cadavres qui sera transporté sur la période 2022-2026 est difficilement appréciable, car très variable d'une année sur l'autre et dépendant essentiellement des phénomènes de mortalité, comme les épisodes de tempêtes ou de pollutions en mer. A titre indicatif, 74 cadavres ont été transportés lors de la précédente dérogation (2015-2020), avec un minimum 3 cadavres en 2016 et un maximum de 36 cadavres en 2018. Avec l'ajout de 4 espèces supplémentaires sur la période 2022-2026, on peut estimer que plus d'une centaine de cadavres sera transportée dans le cadre de la présente dérogation.

Dans le cadre du suivi Fulmar-Litter EcoQO, les estomacs de fulmar boréal seront prélevés et leurs contenus examinés pour constater la présence ou l'absence de particules issues d'activités anthropiques (plastiques, polystyrènes, paraffines, aluminium, etc.) ingérées par les oiseaux. Tous les contenus stomacaux seront conservés pour collection dans l'éventualité d'analyses ultérieures plus poussées ou novatrices permettant par exemple de mieux cerner l'origine des produits ingérés.

Dans le cadre du suivi Oiled-Guillemots-EcoQO, sera recherchée la présence d'hydrocarbures sur les cadavres de Guillemot de Troil. Pour compléter cette recherche, les cadavres seront également disséqués afin de rechercher des traces de lésions dues à l'ingestion d'hydrocarbures. Les hydrocarbures seront prélevés dans la mesure du possible et seront conservés pour collection dans l'éventualité d'analyses plus poussées, tel que l'identification et la provenance des produits.

D. CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

D 1. Lieu de départ

Les personnes en charge du transport sont principalement les salariés de Picardie Nature et les membres bénévoles de l'association.

Le lieu de départ est potentiellement l'ensemble de la côte picarde dans le département de la Somme, où seront collectés les cadavres des 6 espèces concernées, de Mers-les-Bains à la Baie d'Authie. Un secteur sera tout particulièrement privilégié, le sud de la Baie de Somme entre Ault-Onival et la Pointe du Hourdel.

Les lieux précis de collectes seront l'ensemble du trait de côte sur le Domaine Maritime Public, au niveau de la zone de battement des marées, là où se dépose la laisse de mer, dont la largeur à couvrir est assez variable de 40 à 150m selon les secteurs.

Les communes concernées par ces lieux de collectes et de départs sont :

- Mers-les-Bains
- Ault/Onival
- Woignarue
- Cayeux-sur-Mer
- Saint-Valéry-sur-Somme
- Noyelles-sur-Mer
- Le Crotoy
- Saint-Quentin-en-Tourmont
- Quend
- Fort-Mahon-Plage

D 2. Lieu de destination

Les animaux seront déposés et conservés congelés en attendant d'être expertisés. Un stockage temporaire sera ainsi réalisé chaque année de novembre à avril dans les locaux de l'association au 233 rue Éloi Morel à Amiens. Une fois l'ensemble des cadavres centralisés, un second transport sera mené courant avril-mai vers le Laboratoire Départemental d'Analyses du Pas-de-Calais situé 2, rue du Genévrier - Parc des Bonnettes - BP 30018 - 62022 ARRAS Cedex. Les autopsies seront réalisés par Philippe Giraud spécialiste dans la dissection et la recherche de pathologie de la faune sauvage.

D 3. Modes et conditions du transport

Durant les transports, les cadavres seront placés dans un sac congélation individuel de 6L et l'ensemble des cadavres seront regroupés dans une glacière. Les trajets se feront à l'aide d'un véhicule automobile de l'association.

D 4. Période du transport

La demande de dérogation est prévue pour une durée de cinq ans, soit de 2022 à 2026 (inclus).

Les collectes de cadavres auront lieu de la mi-décembre à la mi-avril, avec une période

privilegiée entre la mi-décembre et la mi-mars, où une collecte par quinzaine est prévue tous les ans. Le nombre de jours de suivi sur l'année ne devrait pas dépasser 7 jours.

D 5. Qualification des personnes chargées du transport

Les personnes en charge des opérations sur le terrain sont les chargés d'études scientifiques de l'association qui possèdent tous une formation supérieure en biologie ou écologie, sous la coordination du chargé de mission scientifique du pôle études de la faune sauvage.

Les membres et bénévoles de l'association pouvant aussi s'impliquer dans ces études de terrain ; il est demandé que l'autorisation de transport soit accordée à la personne morale "Association Picardie Nature" ; celle-ci s'assurera de la compétence des personnes affectées aux opérations de terrain.

L'équipe est pluridisciplinaire, ce qui signifie que chaque salarié permanent connaît la plupart des groupes faunistiques présents en région Picardie. Le tableau ci-dessous met en évidence les compétences de chaque intervenant salarié, couvert par un plan de charge conséquent concernant le groupe de faune en question.

Concernant les membres bénévoles, ils sont amenés à intervenir dans les cas suivants :

- soit accompagnés par un chargé d'études /de mission lors d'une journée d'inventaire spécifique ;
- soit seuls si ils ont reçu une formation spécifique aux taxons à observer (reconnaissance, manipulation, précautions sanitaires etc...).

Nom	Niveau d'études	Diplôme	Année d'embauche	Compétence ornithologique
Lucie Dutour	Bac + 5	Master 2 Gestion de la Biodiversité des Ecosystèmes continentaux	2009	15 ans de pratique régulière. Participe à diverses études ornithologiques menées par l'association.
Thomas Hermant	Bac + 5	Master 2 Gestion de la Biodiversité des Ecosystèmes continentaux et côtiers	2009	15 ans de pratique. Salarié référent du réseau avifaune de Picardie Nature
Sébastien Legris	Bac + 2	BTS Gestion et Protection de la Nature	2002	20 ans de pratique régulière. Participe à diverses études ornithologiques menées par l'association.
Sébastien Maillier	Bac + 5	DESS Génie écologique	2009	25 ans de pratique. Membre du CSRPN en tant qu'écologue pluridisciplinaire faune/flore

E. MESURES PREVUES EN COMPLEMENT POUR LE MAINTIEN DES ESPECES

Les données récoltées viendront alimenter la base de données de Picardie Nature. Ces données sont mises à disposition du grand public sur un maillage 5x5km.

Une mise à disposition des données, ainsi que la production d'un bilan annuel seront également transmis à l'Office Français de la Biodiversité chargée de centraliser l'ensemble des résultats de l'enquête pour la sous-région marine Manche - Mer du Nord. Ces résultats serviront à mesurer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats à différentes échelles (site, région, national, international). Ils permettront notamment de répondre aux objectifs de la Directive Oiseaux, de la convention OSPAR et de la DCSMM.

Rappelons également le rôle de veille environnementale que représente ces suivis, en permettant notamment d'alerter les centres de soins régionaux en cas d'échouages inhabituels et assurer une meilleur réactivité pour la prise en charge des oiseaux échoués vivants.

F. MODALITES DE COMPTE RENDU

Un bilan annuel reprenant les secteurs prospectés pour les espèces de la présente demande, ainsi que les résultats des études seront transmis à la DREAL Hauts-de-France et à la DDTM de la Somme.

Un rapport global sera transmis au terme de la période de validité de la dérogation à ces mêmes directions (fin 2026).

233 rue Éloi Morel
80 000 Amiens
Tél : 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org